



**Votre affiliation
à la CSCBIE
vous offre
de nombreux
avantages !**

Bienvenue à la CSCBIE

AVRIL 2025

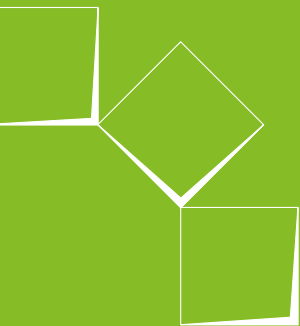


TABLE DES MATIÈRES

1. Pourquoi s'affilier à la CSC ?
2. Que vous apporte l'affiliation à la CSC ?
3. CSC ou CSCBIE? Pourquoi cette différence ?
4. Quels sont les secteurs suivis par la CSCBIE ?
5. La CSCBIE vous fait profiter de nombreux avantages !
6. Autres avantages et réductions exclusifs
7. Adresses CSC bâtiment - industrie & énergie

1. POURQUOI S’AFFILIER À LA CSC ?

La CSC est le plus grand syndicat du pays. Plus elle compte d’affiliés, plus elle sera en mesure de mieux défendre vos droits et intérêts. La CSC vous conseille, vous défend, vous informe et vous assiste tout au long de votre carrière professionnelle.

En vous affiliant à la CSC, vous renforcez la solidarité, vous soutenez de bons accords dans votre entreprise et votre secteur, vous contribuez à une sécurité sociale forte et vous luttez pour une plus grande justice sociale.

Votre affiliation permet à la CSC de prendre également la défense des groupes les plus vulnérables.

Pour faire du bon travail, la CSC a besoin de ses militants. Ces délégués CSC sont des travailleurs de divers secteurs et entreprises. Ils sont également le visage de la CSC au sein de votre entreprise.

Les délégués sont élus tous les quatre ans lors des élections sociales. Ils défendent vos intérêts au sein de votre entreprise et sont vos porte-paroles dans les discussions importantes. Ils répondent volontiers à toutes les questions que vous vous posez sur votre travail ou votre carrière professionnelle.

2. QUE VOUS APPORTE L’AFFILIATION À LA CSC ?

La CSC offre de nombreux avantages à ses affiliés sur le plan des conditions de travail et de salaire. Une affiliation à la CSC est bien plus qu’une simple protection en cas de conflit avec votre employeur ou qu’une simple assurance chômage.

Afin de profiter de tous ces avantages, chaque affilié paie une cotisation à la CSC. Le montant dépend du « profil personnel » (emploi à temps plein ou partiel, personne handicapée, malade, jeune qui termine ses études, chômeur, ...).

Dans la plupart des secteurs, grâce à la prime syndicale, le montant de cette cotisation syndicale est en grande partie remboursé.

La CSC privilégie la concertation mais elle n’hésite pas à passer à l’action si cela s’avère nécessaire. Si ces actions entraînent des grèves, nos affiliés perçoivent une indemnité de grève (à partir de six mois d’affiliation).



**SCANNEZ LE CODE QR ET
DEVENEZ MEMBRE DE LA CSC !**



5. LA CSCBIE VOUS FAIT PROFITER DE NOMBREUX AVANTAGES !

- **Service individuel aux membres :** assistance juridique performante par des juristes chevronnés, information sur la durée du travail, les jours de congé, les pécules de vacances, le licenciement, les contrats de travail, les conditions de salaire et de travail, les avantages des fonds de sécurité d'existence, les primes, le crédit-temps, RCC (ancienne prépension), la sécurité et la santé, les accidents du travail, le stress, les maladies professionnelles, l'invalidité, ...
- **Information permanente :** nos délégués et secrétaires sont toujours prêts à vous soutenir et à répondre à toutes vos questions concernant votre travail. Nous vous informons continuellement via des réunions, des lettres d'information, des mails, des brochures, l'app ACV-CSC, ...

Tous les deux ans, à l'issue des négociations, nous publions pour l'ensemble de nos secteurs une mise à jour des brochures sur les conditions de salaire et de travail avec les principales informations contenues dans les nouvelles CCT.

Sur notre site web www.lacsc.be/cscbie, vous trouverez des informations concernant les conditions de salaire et de travail, les avantages et les primes, les publications sectorielles, les différents modules de calcul et d'autres informations utiles. Restez également informé grâce à notre page Facebook ACVBIE - CSCBIE, notre compte Instagram cscbie.syndicat et notre application ACV-CSC.

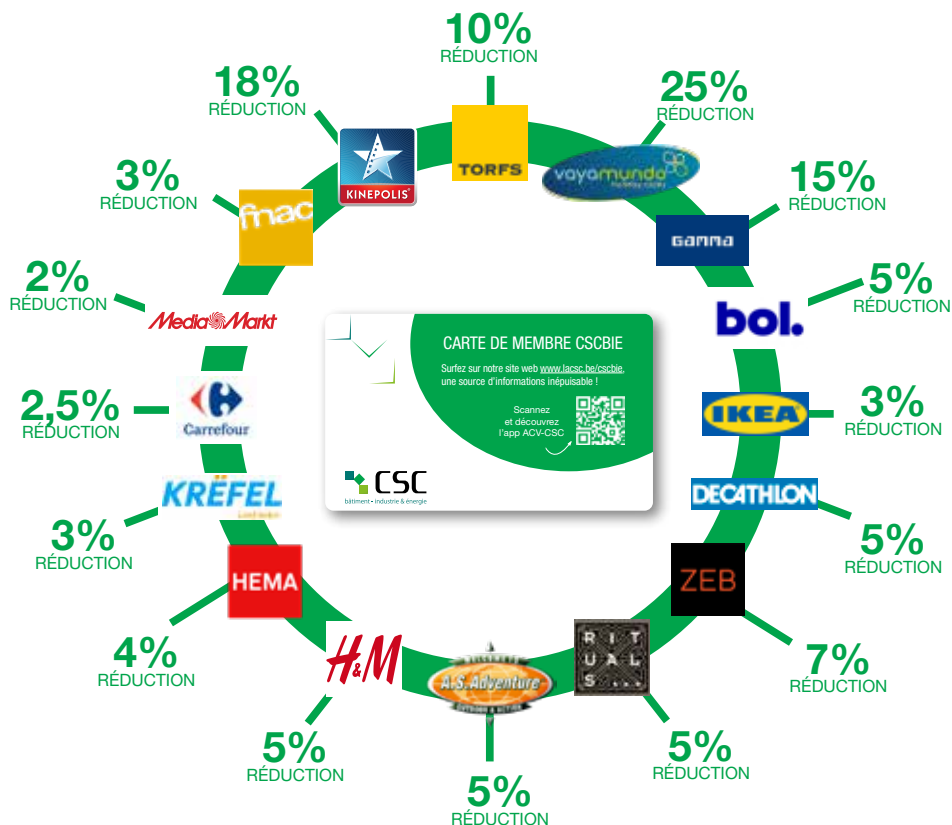
- **Réductions exclusives dans de nombreuses enseignes :** en plus d'une qualité de services optimale, la CSCBIE souhaite offrir davantage de pouvoir d'achat à ses affiliés. Grâce à la carte avantage CSCBIE-Plus et à la mise en place d'une plateforme d'achats groupés, nos membres bénéficient de réductions et de prix avantageux auprès de nombreux distributeurs. C'est ainsi par exemple que nous parvenons à diminuer le prix payé par nos affiliés à la caisse d'un supermarché. Voilà une autre manière pour nous d'augmenter le pouvoir d'achat de nos membres.



6. AUTRES AVANTAGES ET RÉDUCTIONS

EXCLUSIFS AFFILIÉS CSCBIE

Voici quelques exemples de réductions **d'application au 1^{er} avril 2025**. Pour savoir comment en profiter pleinement et découvrir les réductions et avantages actuels, surfez sur www.cscbieplus.be et enregistrez-vous.

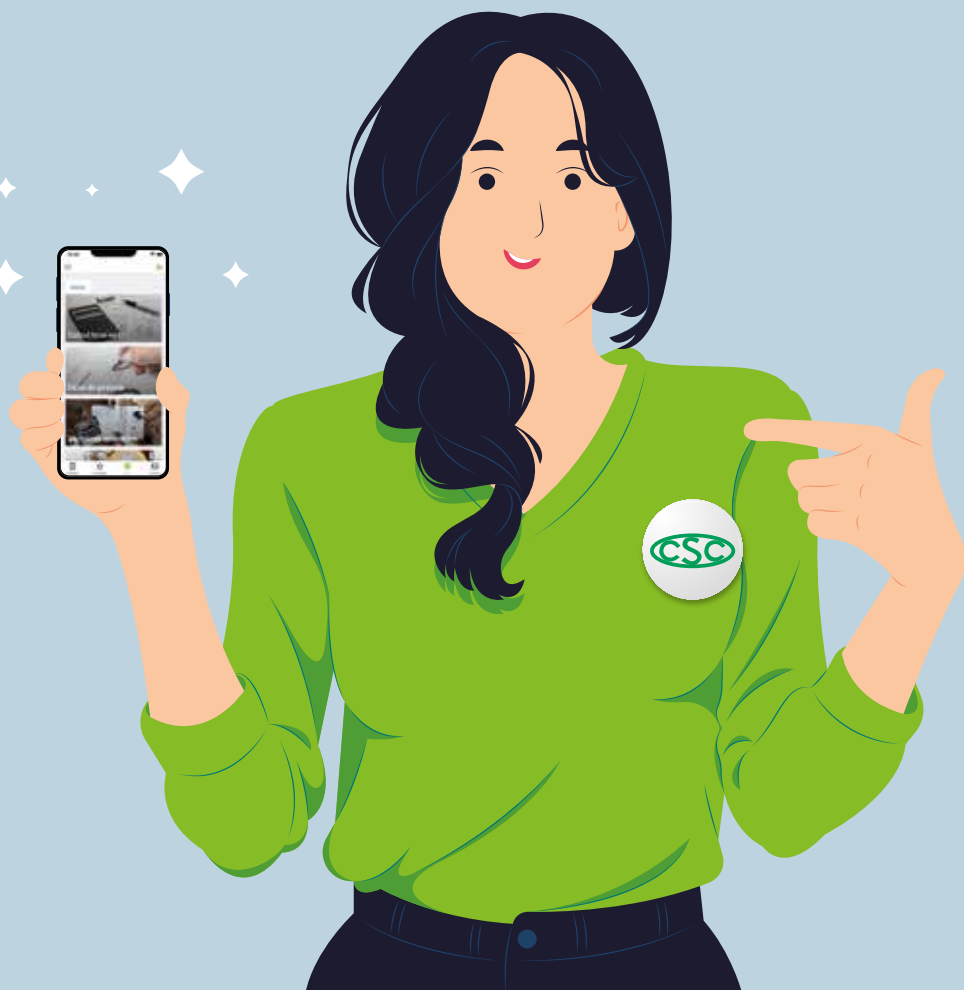


Scannez le code QR ci-joint pour télécharger l'application 'Edenred Discounts'. Vous y trouverez toutes les réductions et avantages exclusifs actuels pour les affiliés de la CSCBIE. **Attention !** Les réductions, les partenaires et les magasins peuvent changer !



Vayamundo reste le partenaire de voyage par excellence pour nos affiliés. Ils bénéficient de **25% de réduction** dans les clubs Vayamundo à Ostende et à Houffalize. Vous trouverez plus d'infos sur www.vayamundo.eu.

DÉCOUVREZ NOTRE APP ACV-CSC !



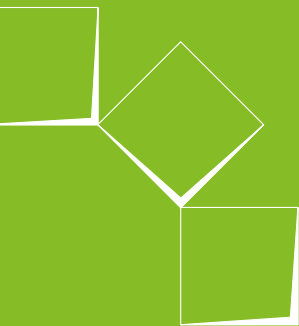
**Téléchargez la nouvelle application
ACV-CSC et restez informé-e!**



- Restez au courant des dernières nouvelles sectorielles
- Calculez votre salaire net, vos jours de congé et votre préavis
- Consultez vos avantages en tant qu'affilié-e
- Trouvez le bureau CSC le plus proche de chez vous

*Scannez
et découvrez!*





CONTACTS CSC BATIMENT - INDUSTRIE & ENERGIE

AALST - OUDENAARDE	Aalst: Hopmarkt 45	053 73 45 84
ANTWERPEN	Nationalestraat 111	03 222 70 81
BASTOGNE	Rue Pierre Thomas 12	063 24 47 00
BRUSSEL	Pletinckxstraat 19	02 557 85 85
CHARLEROI	Rue Prunieu 5	071 23 08 93
GENT - EEKLO	Gent: Poel 7	09 265 43 61
HASSELT	Frans Massysstraat 11	011 29 09 80
LEUVEN	Kessel-Lo: Martelarenlaan 8	016 21 94 21
LIÈGE	Boulevard Saucy 10	04 340 73 10
MECHELEN	Onder Den Toren 4A	015 71 85 30
MONS - LA LOUVIÈRE - HAIGNAUT OCCIDENTAL	Mons: rue Claude de Bettignies 10 / 12	065 37 25 93
	La Louvière: Place Maugrétout 17	065 37 26 11
	Tournai: Avenue des Etats-Unis 10 bte 7	069 88 07 42
NAMUR - BRABANT WALLON	Bouge: Chaussée de Louvain 510	081 25 40 27
	Nivelles: Rue des Canonniers 14	067 88 46 35
TURNHOUT	Korte Begijnenstraat 20	014 44 61 01
VERVIERS	Pont Léopold 4 / 6	087 85 99 66
WAAS EN DENDER	Dendermonde: Oude Vest 144 bus 2	03 765 23 17
	Sint-Niklaas: Hendrik Heymanplein 7	03 765 23 00
WEST-VLAANDEREN	Brugge: Koning Albert-I-laan 132	050 44 41 76
	Ieper: St.-Jacobsstraat 34	059 34 26 31
	Kortrijk: President Kennedypark 16 D	056 23 55 51
	Oostende: Dr. L. Colensstraat 7	059 55 25 40
	Roeselare: H. Horriestraat 31 A	051 26 55 31



bâtiment - industrie & énergie

Rue Royale 45 – 1000 Bruxelles – T 02 285 02 11
cscbie@acv-csc.be – www.lacsc.be/cscbie

© cscbie.syndicat – f ACVBIE - CSCBIE

Téléchargez notre appli

